



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service Technique de l'Aviation Civile

Département Administration, Systèmes d'Information, Diffusion

Division Achats



**MARCHE PUBLIC DE SERVICES
ACTE D'ENGAGEMENT**

LOT n°4

Code de la commande publique issu de l'ordonnance n°2018-1074
du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018

Objet de l'accord-cadre

Maintenance préventive et corrective du matériel roulant.

Lot 4 : Chariot élévateur de marque FENWICK (1 chariot)

Pouvoir adjudicateur

Ministère chargé des transports
Direction Générale de l'Aviation Civile – Service Technique de l'Aviation Civile
31, avenue du Maréchal Leclerc - CS 30012 - 94385 Bonneuil-sur-Marne Cedex
Téléphone : 01 49 56 80 00 - Télécopie : 01 49 56 80 62

Contractant (nom de la société ou des sociétés cocontractantes) :

Procédure de passation et forme du marché

Marché à procédure adaptée en application des dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique.

Accord-cadre, mono attributaire, à bons de commande en application des dispositions des articles L2125-1 et R2162-13 à R2162-14 du code précité.

Conformément à l'article L.2113-10 du code de la commande publique, le présent accord cadre est alloti.

Nomenclature CPV

45259000-7 Réparation et entretien d'équipements.

Représentant du pouvoir adjudicateur

Le Directeur du Service Technique de l'Aviation Civile

Représentant du pouvoir adjudicateur contractant pour l'exécution

Le chef du pôle support

Référence de l'arrêté de désignation de la personne signataire du marché

Arrêté du 11 avril 2019 portant nomination de Frédéric MEDIONI, Directeur du Service Technique de l'Aviation Civile.

Arrêté du 20 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 25 février 2009 portant création du Service Technique de l'Aviation Civile et abrogeant l'arrêté du 25 juin 2018 portant organisation du Service Technique de l'Aviation Civile.

Arrêté du 9 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 28 avril 2017 portant délégation de signature (Direction Générale de l'Aviation Civile, Direction du Transport Aérien).

Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux article R2191-59 à R2191-61 du code de la commande publique

Le Directeur du Service Technique de l'Aviation Civile

Ordonnateur

Le Directeur du Service Technique de l'Aviation Civile

Organisme chargé des paiements

Trésorerie DDFIP des Landes Défense 23 rue Armand Dulamon 40011 Mont de Marsan CEDEX
--

Imputation budgétaire

Imputation : programme 212

SOMMAIRE

1. Contractant (s)	4
2. Objet de l'accord-cadre et du lot n°4	8
3. Procédure de passation et forme de l'accord-cadre	8
4. Durée de l'accord-cadre	8
5. Modalités et délais d'exécution des prestations	8
6. Montant du lot n°4	9
7. Forme des Prix	9
8. Règlement des comptes	9
8.1 Délai de règlement	9
8.2 Mode de paiement	9
8.3 Avance	10
9. Retenue de garantie	10
10. Sous-traitance	11
11. Assurance	11
12. Pièces à produire par le contractant	11
13. Acceptation de l'offre	11

1. Contractant (s)

Je soussigné,

Nom et prénom :													
<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :													
Domicilié à :													
Tel. :					Fax :								
Courriel :													
<input type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)													
Au capital de :													
Ayant son siège à :													
Tel. :					Fax :								
Courriel :													
N° d'identité d'établissement (SIRET) :													
N° d'inscription <input type="checkbox"/> au répertoire des métiers ou <input type="checkbox"/> au registre du commerce et des sociétés :													

Nous soussignés,

Cotraitant 1	
Nom et prénom :	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de :	
<input type="text"/>	
Domicilié à :	<input type="text"/>
Tel. :	<input type="text"/>
Fax :	<input type="text"/>
Courriel :	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Agissant pour le nom et le compte de la Société : (intitulé complet et forme juridique de la société)	
<input type="text"/>	
Au capital de :	<input type="text"/>
Ayant son siège à :	<input type="text"/>
Tel. :	<input type="text"/>
Fax :	<input type="text"/>
Courriel :	<input type="text"/>
N° d'identité d'établissement (SIRET) :	<input type="text"/>
N° d'inscription <input type="checkbox"/> au répertoire des métiers ou <input type="checkbox"/> au registre du commerce et des sociétés :	<input type="text"/>

nous engageons sans réserve, en tant que cotraitants groupés conjoints, représentés par :

mandataire du groupement, à produire, dans les conditions fixées au règlement de la consultation, les certificats, attestations et déclarations mentionnés aux articles aux articles R.2143-3 à R.2143-12 du Code de la commande publique

Le mandataire du groupement conjoint **est solidaire** de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du maître de l'ouvrage, pour l'exécution du marché.

L'offre ainsi présentée ne **nous** lie toutefois que si son acceptation **nous** est notifiée dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de la consultation

2. Objet de l'accord-cadre et du lot n°4

L'accord-cadre a pour objet la maintenance préventive et corrective du matériel roulant sur le site du Service Technique de l'Aviation Civile (STAC) de Bonneuil sur Marne.

Conformément à l'article L.2113-10 du code de la commande publique, il est alloti.

Le présent Acte d'Engagement concerne le lot n°4 : Maintenance préventive et corrective du chariot élévateur de marque FENWICK pour le site du STAC de Bonneuil-sur-Marne.

3. Procédure de passation et forme de l'accord-cadre

La consultation est passée selon une procédure adaptée en application des dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 du code de la commande publique

Conformément à l'article L2125-1 du code de la commande publique, l'accord cadre sera établi sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire.

Les prestations feront l'objet de bons de commande conformément aux articles R2162.13 et R2162.14 du code précité.

Le présent accord-cadre est un accord-cadre de services, en application de l'article L1111-4 du code de la commande publique.

4. Durée de l'accord-cadre

L'accord-cadre prend effet à compter du 02/08/2021, ou de sa date de notification, si elle est postérieure, pour une durée de 12 mois.

Il pourra, conformément aux articles L2112-5 et R2112-4 du code de la commande publique, être reconduit 3 fois par tacite reconduction, sans que la durée totale ne puisse excéder 4 ans ou 48 mois.

Le pouvoir adjudicateur pourra y mettre fin, avant la reconduction, à charge pour elle d'en informer le titulaire par lettre recommandée avec accusé réception ou par notification électronique sur la plateforme des achats de l'état, 1 mois au moins avant la fin de la période en cours.

Le titulaire ne dispose pas de la faculté de refuser la reconduction de l'accord-cadre.

5. Modalités et délais d'exécution des prestations

Les modalités et délais d'exécution sont précisés à l'article 17 du Cahier des Clauses Particulières (CCP).

Lieu d'exécution des prestations

Les livraisons devront s'effectuer pendant les heures ouvrées du site, et sur rendez-vous, soit du lundi au vendredi (hors jours fériés), de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30, à l'adresse suivante :

10. Sous-traitance

Les dispositions de l'article 10 du CCP s'appliquent.

11. Assurance

Les dispositions de l'article 14 du CCP s'appliquent.

12. Pièces à produire par le contractant

En cas d'attribution du marché, le candidat unique ou chaque cotraitant s'engage à produire, à la conclusion du contrat, les pièces mentionnées aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et 8 et D. 8254-2 à 5 du Code du travail ainsi que les attestations et certificats délivrés par les administrations fiscales et sociales et organismes compétents.

Le candidat établi dans un Etat autre que la France produit un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Les documents établis par des organismes étrangers sont **rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.**

Le candidat est informé que la non production de ces pièces emportera rejet de son offre et son élimination ou résiliation du marché.

13. Acceptation de l'offre

Fait en un seul original

A :, le.....

Mention(s) manuscrite(s)

"Lu et approuvé"

Signature(s) du titulaire, ou, en cas de groupement d'entreprises, du mandataire habilité ou de chaque membre du groupement :

Nom, prénom et qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature

Est acceptée par la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A :, le.....

Le pouvoir adjudicateur